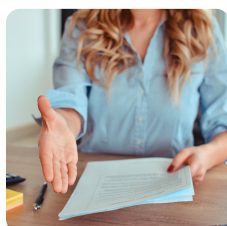
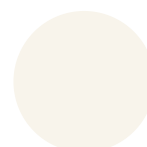


ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

CCAS - VILLE DE MALAKOFF



BILAN 2023





INTRODUCTION

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), l'un des piliers du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) créé par la loi « Besson » de 1990, vise l'autonomisation des ménages lors de l'accès et du maintien dans le logement.

Cette mesure peut être proposée à toute personne en situation régulière en France, confrontée à des difficultés liées à son habitat, indépendamment de sa propriété ou location et de son niveau de ressources.

Son action s'inscrit dans le cadre partenarial des politiques de prévention des expulsions, de lutte contre le surendettement et des dispositifs visant à favoriser le parcours résidentiel des ménages.

La ville de Malakoff conduit une action volontariste dans ce domaine, consciente de la nécessité d'intervenir pour assurer à tous un droit élémentaire indispensable à la cohésion sociale : le droit au logement.

La commune affiche un taux de plus de 40 % de logement sociaux et concentre ses efforts sur :

- la construction de logements sociaux (dont des programmes d'accession sociale à la propriété), avec + 1200 à l'horizon 2030,
- la mixité sociale et générationnelle, en engageant notamment un rééquilibrage progressif du parc social sur le territoire communal,
- le maintien dans le logement des locataires, par le biais d'aides accordées par le CCAS ou des partenaires et par le biais d'un programme de rénovation et d'aménagement du parc social ancien,
- les mesures individuelles d'aide aux personnes, au rang desquelles figure l'ASLL.

Depuis 22 ans, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Malakoff conventionne avec le Conseil Départemental (CD) des Hauts-de-Seine en tant qu'opérateur ASLL.

L'examen et l'attribution des mesures d'ASLL sont gérés par une commission technique territoriale au sein du Service des Solidarités Territoriales (SST 10-Châtillon).

L'accompagnement des familles, quant à lui, est assuré par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, diplômée d'Etat, au sein du pôle Solidarités du CCAS.

En 2023, **40 familles** malakoffiotes ont bénéficié d'une première attribution ou d'un renouvellement de mesure ASLL. Soit un **accroissement de + 21 %** de l'activité par rapport à 2022.

SOMMAIRE

1- LA VILLE DE MALAKOFF

- 1-1 Le territoire et ses habitants
- 1-2 Le logement à Malakoff

2- TYPOLOGIE DES MESURES ATTRIBUÉES EN 2023

- 2-1 Origine de la demande et nature des mesures
- 2-2 Nature des difficultés et objectifs fixés par la commission territoriale (SST 10)

3- SITUATION DES MENAGES EN DÉBUT DE MESURE

- 3-1 Âge et composition familiale
- 3-2 Situation au regard de l'emploi et de la santé
- 3-3 Situation budgétaire
- 3-4 Situation au regard du logement

4- SITUATIONS DES MENAGES AU 31/12/2023

- 4-1 Evolution de la situation globale des ménages
- 4-2 Focus sur la situation locative
- 4-3 Durée des mesures et nature des arrêts

5- L'EXERCICE DES MESURES ASLL A MALAKOFF

- 5-1 L'ASLL à Malakoff
- 5-2 Les moyens humains & matériels
- 5-3 L'accompagnement individuel
- 5-4 Le travail administratif et les dispositifs mobilisés
- 5-5 Le travail partenarial, les services et professionnels mobilisés
- 5-6 La participation aux commissions et réunions
- 5-7 La formation en vue de l'amélioration de la pratique et de la prévention des risques professionnels

6- OBSERVATIONS PROFESSIONNELLES

- 6-1 Dans la prescription et l'exercice des mesures
- 6-2 Du point de vue des familles : problèmes rencontrés et causes potentielles

7- AXES DE PROGRÈS ET ACTIONS RÉALISÉES

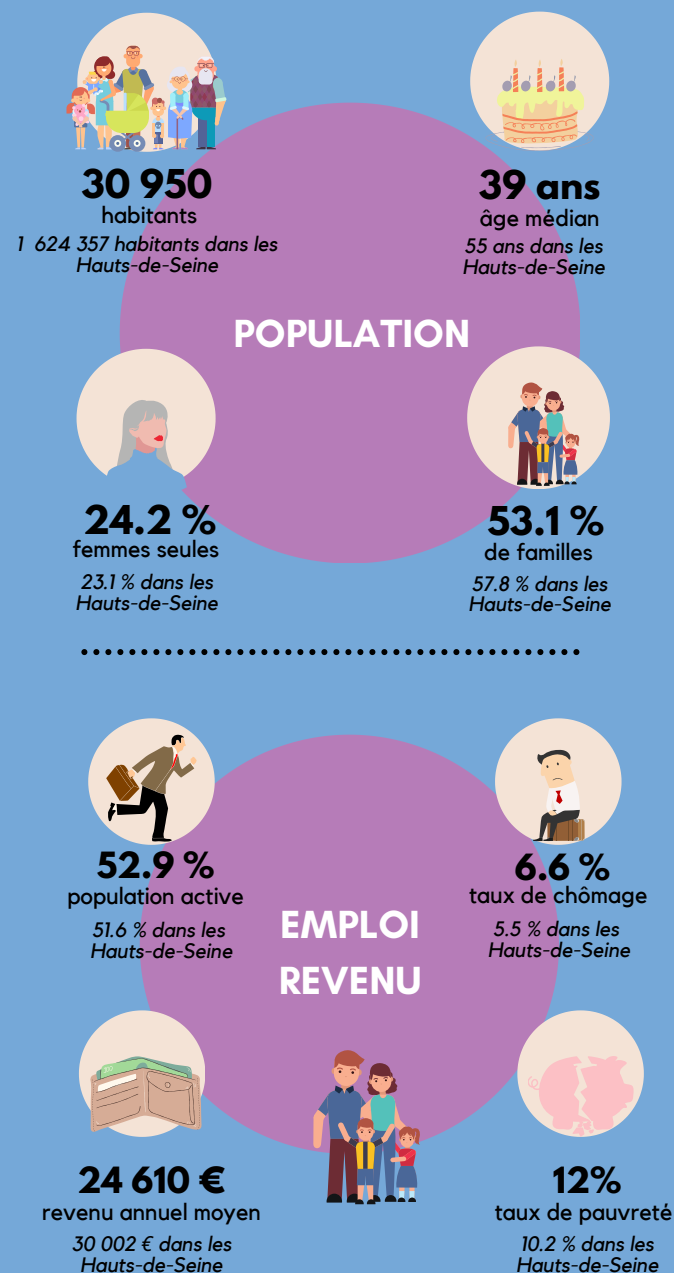
- 7-1 To Do List 2022
- 7-2 Les actions réalisées en 2023

1- LA VILLE DE MALAKOFF

1-1 LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

Commune urbaine des Hauts-de-Seine, Malakoff s'étend sur 207 hectares, au sud de Paris. Elle se découpe en 3 quartiers (nord, sud, centre).

La plupart des services administratifs de la Ville sont situés à l'hôtel de ville.

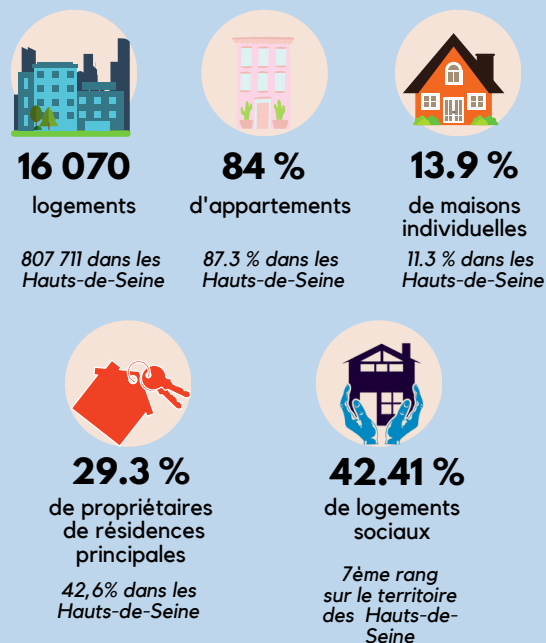


1-2 LE LOGEMENT À MALAKOFF

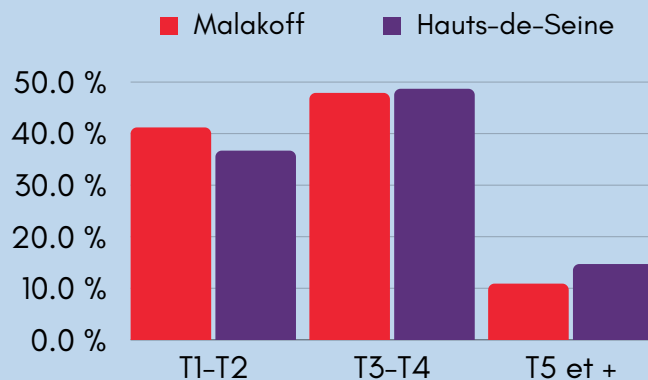
La ville compte un parc social important et diversifié, avec plus de **40% de logements sociaux**, principalement construits dans les années 1950-1970. La plupart dépendent de l'Office de l'Habitat local avec 4507 logements (SAIEM Malakoff Habitat) et de Paris Habitat-OPH avec 1271 logements*.

86 nouveaux logements sociaux sont actuellement en cours de construction*.

LOGEMENT



Répartition des résidences selon le nombre de pièces



2- TYPOLOGIE DES MESURES ATTRIBUÉES EN 2023

> 2-1 ORIGINE DE LA DEMANDE ET NATURE DES MESURES



Les mesures d'ASLL peuvent être sollicitées à la demande de travailleurs sociaux, bailleurs privés ou publics, ou encore faire suite à des enquêtes demandées par le tribunal ou la Caisse d'Allocations Familiales.

Elles sont exclusivement instruites par des travailleurs sociaux (assistants sociaux et Conseillères en Economie Sociale et Familiale) et émanent majoritairement du SST 10 auquel la commune est administrativement rattachée.

Au cours de l'année 2023, **40 familles malakoffiotes** ont bénéficié d'une mesure ASLL (1ère attribution et renouvellement confondus)



Pour mémoire, les mesures **ASLL accès** ont pour objectif de rendre les ménages autonomes dans la gestion de leur logement.

Les mesures **ASLL maintien*** ont pour objectifs de lutter contre les expulsions, l'habitat indigne, indécents et de favoriser l'insertion durable dans le logement.

> 2-2 NATURE DES DIFFICULTÉS ET OBJECTIFS FIXÉS PAR LA COMMISSION TERRITORIALE (SST 10)



des difficultés rencontrées par les ménages et identifiées par le travailleur social prescripteur sont liées à des problématiques de gestion :

- budgétaire (déséquilibre budgétaire passif ou actif et/ou à une situation de surendettement),
- administrative (difficulté et/ou un manque d'autonomie dans les démarches administratives), toutes deux interdépendantes.

Principaux objectifs fixés par la commission territoriale (SST 10)



La mise en œuvre de l'accompagnement social est déterminée par les besoins repérés par le prescripteur au moment de la demande. Il est à noter que cet accompagnement repose sur l'adhésion préalable des bénéficiaires à partir d'objectifs co-définis, visant, en toile de fond, l'autonomie et la responsabilisation des personnes. Le travail social se base sur la réalisation d'objectifs sous-jacents prioritaires, à court, moyen et long termes, visant à mettre en place de nouveaux réflexes et outils.

3- SITUATION DES MENAGES EN DÉBUT DE MESURE

3-1 ÂGE ET COMPOSITION FAMILIALE



45 %

des ménages accompagnés
ont entre 25-44 ans

30 %

d'entre eux sont
des femmes seules
avec enfant(s).



35 %

d'entre eux sont
des hommes seuls



3-2 SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ



38 %

des bénéficiaires exercent
une activité
professionnelle

65 %

des bénéficiaires
présentent
un frein à l'emploi



15 %

sont en situation de handicap reconnue
et indemnisée par la MDPH*, ou en
invalidité indemnisée par la CPAM**

3-3 SITUATION BUDGÉTAIRE

Le quotient familial (QF) et le niveau de ressources, sont difficilement évaluable en début de mesure (manque de données, rupture de droits, changement de situation professionnelle, familiale...), et de moins en moins représentatifs de la situation budgétaire des ménages. Par ailleurs, ils ne prennent pas en compte les dettes existantes. De plus, ces informations sont rarement indiquées par les services instructeurs.

Il semblerait pertinent de présenter les situations budgétaires en termes d'équilibre et de déséquilibre. On parle de déséquilibre quand le montant des ressources est inférieur au montant des charges.

Ressources



Charges

94 %

des ménages évaluables
présentent un
déséquilibre budgétaire



1/2

d'entre eux
sont surendettés

50 % bénéficient ou ont déjà bénéficié
d'un dossier de surendettement.

3-4 SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Nous intervenons principalement auprès des locataires du parc public. 97 % des ménages suivis sont locataires d'un **bailleur social**, à l'exception d'un **ménage propriétaire d'une maison de ville**.

Autres bailleurs sociaux
7.9%



Paris Habitat-OPH
21.1%



SAIEM Malakoff Habitat
63.2%

65 %

des ménages présentent
une dette locative***

DETTES



+ 5000 €

pour les 1/2 d'entre eux

48 %

des ménages accompagnés
en ASLL maintien font l'objet
d'une mesure d'expulsion
dès le début de la mesure.

+ 1/3

sont occupants sans droit ni
titre, leur bail étant résilié
par décision de justice.

* Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

** Caisse Primaire d'Assurance Maladie

*** lié à l'ancien ou au logement actuel

4- SITUATIONS DES MENAGES AU 31/12/2023

4-1 EVOLUTION DE LA SITUATION GLOBALE DES MENAGES

Pour une majorité des ménages ayant bénéficié d'une mesure ASLL en 2023, la situation s'est améliorée, ou est demeurée stable. Les objectifs et sous objectifs sont globalement atteints, ce qui est satisfaisant au vu des situations qui arrivent en ASLL parfois très dégradées, où l'accompagnement de problématiques familiales, santé et emploi apparaissent comme prioritaires.

Amélioration des situations*

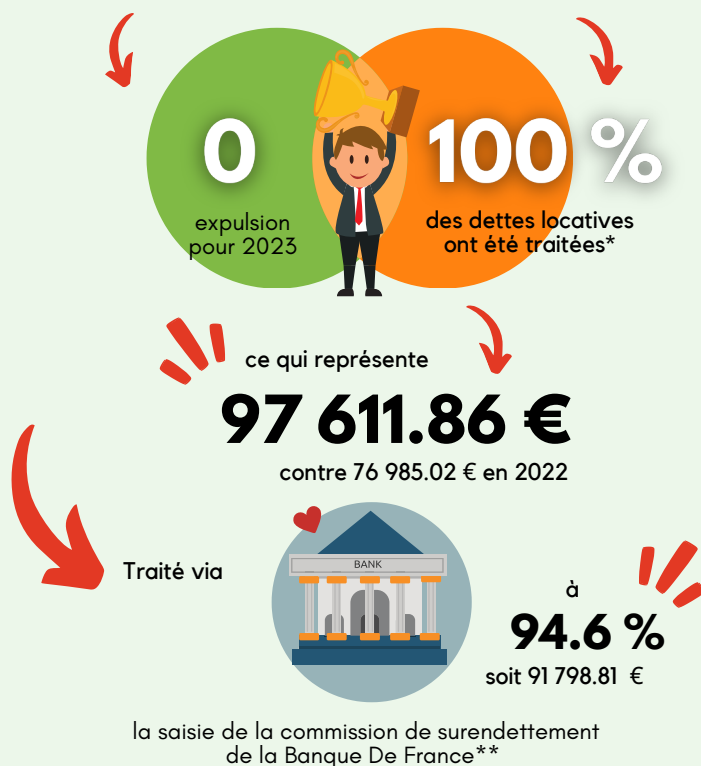
100 %
sur les mesures menées à terme au 31/12/2023

100 %
sur les mesures en cours au 01/01/2024

*On considère que la situation d'un ménage s'est améliorée principalement vis-à-vis de sa situation budgétaire (réduction des dettes et notamment de la dette de loyer) et de l'état d'avancé de la procédure d'expulsion.

4-2 FOCUS SUR LA SITUATION LOCATIVE

Bien que 48 % des ménages accompagnés en ASLL maintien, fassent l'objet d'une mesure d'expulsion dès le début de la mesure, 100 % ont pu être officiellement suspendues et aucune expulsion n'a été réalisée en 2023 (pour les ménages ayant adhéré à l'accompagnement).



4-3 DURÉE DES MESURES ET NATURE DES ARRÊTS

La durée de l'accompagnement social pour l'accès ou le maintien dans le logement est variable d'une famille à l'autre, en fonction des difficultés qu'elle rencontre, de son degré d'autonomie et de ses capacités à se mobiliser.



23 mesures achevées au 31/12/2023

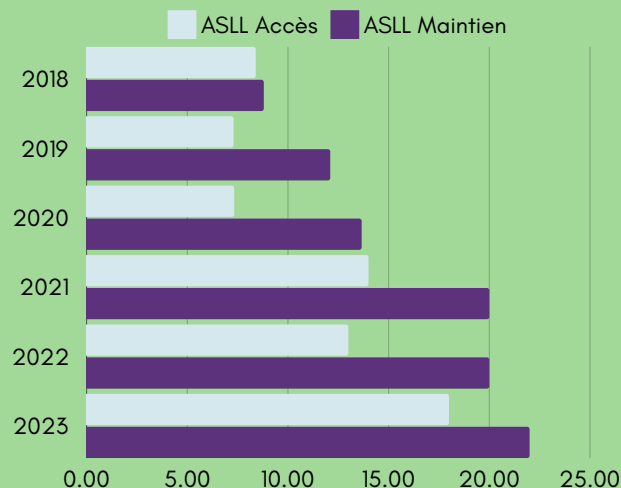
dont 14 mesures ont fait l'objet d'une fin anticipée

15 mesures en cours au 01/01/2024

Les motifs de fin de mesure sont divers, pour exemple :

- Limite d'intervention, hors champs ASLL (42 %)
- Problèmes de santé mentale, rupture de soins (38 %)
- Objectifs atteints (28 %)
- Indisponibilité du ménage (obligation professionnelle et/ou familiale)
- Manque de conscience de la situation
- Changements de projet de vie
- Manque de compréhension
- Stigmatisation des services sociaux
- Manque de motivation ou de perspective d'avenir

Evolution de la durée des accompagnements, en nombre de mois mesures depuis 2018



Depuis 6 ans, de nombreuses familles font face à des défis administratifs et budgétaires nécessitant un soutien d'au moins 12 mois. Ces situations demandent un travail relationnel, méthodique et technique avec leur propre échéancier. Les difficultés budgétaires sont souvent liées à d'autres problèmes complexes, dépendant de plusieurs variables. Nous continuons de partager notre expertise lors des commissions ASLL et avons réussi à négocier des durées d'accompagnement plus adaptées aux besoins des familles.

* pour les ménages ayant adhéré à l'ASLL soit 87 %

** les 5.4 % se répartissent comme suit : 2.3 % subvention du Fond de Solidarité Logement, 1.7 % plan d'apurement, 1.3 % rappel APL

5- L'EXERCICE DES MESURES ASLL À MALAKOFF

> 5-1 L'ASLL A MALAKOFF

Une approche holistique et intégrative

Les problèmes liés au logement sont souvent interconnectés avec d'autres aspects de la vie des individus et des familles. À Malakoff, l'approche adoptée par le travailleur social consiste à combiner les principes de l'accompagnement holistique et intégratif pour offrir un soutien complet et coordonné aux bénéficiaires. En travaillant en étroite collaboration avec eux, nous prenons en compte l'ensemble de leurs besoins, tels que l'emploi, la santé, l'éducation et le développement personnel.

Lors de l'accompagnement d'une famille, nous ne nous limitons pas à résoudre les problèmes liés au logement. Nous identifions par exemple également les besoins éducatifs des enfants. En collaboration avec les maisons de quartiers, des sessions de soutien scolaire sont alors mises en place. Cette approche holistique permet de traiter la famille dans sa totalité, reconnaissant l'interconnexion entre le logement et d'autres aspects de sa vie.

De même, lors de l'accompagnement d'un bénéficiaire en recherche de logement, nous ne nous concentrons pas uniquement sur cet objectif. Nous prenons également en compte les besoins de la personne en matière d'emploi, de santé et de développement personnel. Cette approche intégrative implique différents services et professionnels pour fournir un soutien global et coordonné, répondant ainsi aux besoins diversifiés de chaque bénéficiaire.

En intégrant ces dimensions, nous favorisons une transition plus complète vers l'autonomie et la stabilité pour cet individu.

Un engageant actif pour l'autonomie

La philosophie sous-jacente repose sur l'émancipation des bénéficiaires, les encourageant à devenir les acteurs principaux de leur changement.

À titre d'exemple concret, une famille monoparentale a participé à des ateliers de gestion budgétaire et de développement des compétences parentales. Grâce à une participation active, elle a élaboré un plan financier réaliste et renforcé les liens familiaux, conduisant à une amélioration significative de la gestion partagée de son budget et de son quotidien.

De manière similaire, un individu isolé a été impliqué dans la recherche d'une formation professionnelle correspondant à ses aspirations. En participant activement au processus de prise de décision, il a acquis une nouvelle confiance en ses capacités, renforçant ainsi son autonomie et sa capacité à trouver un logement stable.

Du travail au coaching social

L'évolution majeure dans l'approche de l'accompagnement social lié au logement réside dans la transformation de la posture du travailleur social. En adoptant une approche proactive et dynamique basée sur les principes du coaching social, et en s'appuyant sur les stratégies et techniques de l'entretien motivationnel*, des résultats significatifs ont été obtenus.

Dans une approche traditionnelle, un travailleur social pourrait fournir des conseils et des solutions prédéfinis à un individu en difficulté de logement. Par exemple, il pourrait recommander des programmes de logement social standardisés ou offrir des directives générales sur la recherche d'un logement abordable. Cette approche est souvent axée sur la transmission d'informations et de directives.

En revanche, dans une approche de coaching social, le travailleur social adopte une posture plus interactive. S'il s'appuie sur son expertise pour conseiller, il encourage l'individu à identifier ses propres besoins en matière de logement, à définir des objectifs personnels et à élaborer des plans d'action spécifiques. Ce processus implique une communication plus ouverte, des questionnements réflexifs et une exploration conjointe des options disponibles. Le travailleur social joue alors le rôle de facilitateur, guidant l'individu vers des choix informés plutôt que de lui imposer des solutions préétablies.

En conclusion, l'approche holistique, participative et innovante de l'ASLL à Malakoff continue de produire des résultats tangibles, démontrant que le changement de posture du travailleur social est une clé essentielle pour répondre aux défis complexes liés au logement.

*sur lesquels le travailleur social a été formé en 2021

5- L'EXERCICE DES MESURES ASLL À MALAKOFF

La CESF s'appuie sur son expertise métier, sur des techniques d'entretien, diverses stratégies d'intervention, les dispositifs existants et son réseau partenarial.

> 5-2 LES MOYENS HUMAINS & MATÉRIELS



Lydia HUTAREK, CESF diplômée d'Etat
Agent de la Fonction Publique Territoriale,
filière médico-sociale, catégorie A
Assure la mise en œuvre des mesures ASLL



Anaïs GESLIN, responsable du Pôle Solidarités
Agent de la Fonction Publique Territoriale,
filière administrative, catégorie A
Responsable de l'action

Les bureaux sont situés au sein du CCAS de Malakoff (1 place du 11 novembre 1918 - 92240 MALAKOFF).
La travailleuse sociale bénéficie d'un bureau dédié à l'activité, d'un équipement informatique et d'un accès au pool de véhicules. Elle est amenée à se déplacer régulièrement sur la ville et occasionnellement sur la région Ile-de-France.

> 5-3 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement social se réalise via des entretiens individuels psycho-sociaux éducatifs menés auprès du ménage. Le rythme et les modalités des rencontres peuvent évoluer dans leur forme et leur intensité au cours de l'exercice de la mesure, selon les besoins et la disponibilité des familles.
Le maintien du lien par tout moyen de contact entre le travailleur social et la personne est une priorité. Le ménage est rencontré de 2 à 4 fois par mois.
Les rencontres ont lieu principalement au CCAS, mais peuvent également se dérouler à domicile.

405

Entretiens individuels
physiques & téléphoniques

16

Visites à domicile

7

Accompagnements
physiques

> 5-4 LE TRAVAIL ADMINISTRATIF & LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

Les démarches réalisées en dehors des entretiens, visites à domicile et accompagnements extérieurs représentent un temps de travail conséquent. Ce travail administratif se compose pour une large part de la rédaction d'écrits, d'échanges téléphoniques (appels, sms, WhatsApp) et numériques. Les données ci-dessous représentent une mineure partie dudit travail :

- 9 Dossiers de surendettement
- 7 Demandes de Logement Social
- 7 Demandes de reconnaissances et prestations auprès de la MDPH
- 3 Sollicitations du Fonds de Solidarité pour le Logement
- 2 Demandes de labélisation au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- 2 Demandes de mesures de protection
- 2 Demandes d'aides financières départementales individuelles
- 1 Diagnostic social et financier (Procédure d'expulsion Tribunal de proximité de Vanves)

5- L'EXERCICE DES MESURES ASLL À MALAKOFF

➤ 5-5 LE TRAVAIL PARTENARIAL, LES SERVICES ET PROFESSIONNELS MOBILISÉS

Durant toute la durée de la mesure, la CESF :

- fait le lien avec les services sociaux généralistes et spécialisés, afin d'assurer la coordination avec les actions sociales qui seraient déjà mises en œuvre. Elle mène avec les services du territoire et ceux ayant un lien avec le ménage, le travail partenarial nécessaire, y compris en participant à des réunions,
- met en place dans la mesure du possible un entretien de passation avec le prescripteur, en début et en fin d'accompagnement,
- mobilise majoritairement les acteurs du logement et de façon croissante ceux de la santé/vieillesse, de l'emploi, du droit, de la justice et de la petite enfance/enfance.

Une liste non exhaustive des acteurs mobilisés figure ci-dessous. A titre indicatif, chaque temps d'échange, de coordination, de liaison ou encore de médiation peut nécessiter entre 10 minutes et 2 heures de temps de travail.

Par ailleurs, afin de proposer des réponses de qualité aux besoins des publics, la CESF entretient régulièrement les partenariats, travail qui bien que non quantifiable, représente un volet conséquent de l'activité.



Consommation, droits, justice & services fiscaux

Caisse d'Allocations Familiales, Banque de France, banques, assurances, opérateurs de téléphonie, Maison des droits et de la justice, Tribunal de proximité de Vanves, Commissariat de Vanves, Sous-préfecture d'Antony, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Trésoreries des Hauts-De-Seine/Amendes, Cabinets d'huissiers, Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, Service des impôts des particuliers, Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales ...



Logement

Bailleurs sociaux (*gestion locative, contentieux, mission sociale*), bailleurs privés, Agence Départementale d'Information sur le Logement 92, assureurs, fournisseurs énergies, opérateurs Internet, etc.



Santé & vieillesse

Caisse Primaire/Régionale d'Assurance Maladie, mutuelles, Sécurité Sociale des Indépendants, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, médecins de ville, services hospitaliers, Centre médico-psychologique, Maison Départementale des Personnes Handicapées, assurance retraite, Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées, Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé 92 osmose, associations sportives (sport/santé), etc.



Emploi

France Travail (ex Pôle emploi), CAP emploi, Vallée sud Grand Paris, Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises des Hauts-de-Seine, etc.



Enfance & petite enfance

Service de Protection Maternelle et Infantile, établissements scolaires, association Coup de pouce, services d'action éducative en milieu ouvert, etc.



Réseaux associatif & caritatif

Croix rouge, Restos du Cœur, Secours populaire, Secours Catholique, Emmaüs, etc.



Services Sociaux

SST 10, service social du personnel, service social hospitalier, service social de la Caisse d'Allocations Familiales, etc.



Services Municipaux

CCAS, état civil, Centre Municipal de Santé, centres socioculturels et maisons de quartiers, petite enfance, logement, urbanisme, etc.

5- L'EXERCICE DES MESURES ASLL À MALAKOFF

5-6 LA PARTICIPATION AUX COMMISSIONS ET RÉUNIONS



5-7 LA FORMATION EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En parallèle de son activité, l'opératrice ASLL s'est formée tout au long de l'année, afin de répondre aux exigences de sa fonction, aux problématiques repérées et aux besoins des ménages.

- **Mai 2023**

Surendettement : Droit au compte
Banque de France

- **Juin 2023**

Rencontre de psychiatrie et addictologie
EPS Etampes

- **Octobre 2023**

Retentissements des troubles psychiques, accompagnement et accès aux ressources en Ile-de-France
CEAPSY

- **Novembre 2023**

L'accompagnement budgétaire des ménages vulnérables
CNFPT

- **Tout au long de l'année**

Veille sociale et juridique en autonomie
Sites internet professionnels dédiés

Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GAPP)
Intervenant EPSILON Mélia

6- OBSERVATIONS PROFESSIONNELLES



6-1 DANS LA PRESCRIPTION ET L'EXERCICE DES MESURES

6-1-1 Ciblage des bénéficiaires et persistance de problématiques lourdes et complexes

Nous observons parfois un décalage entre les difficultés identifiées lors de l'orientation de la mesure, les objectifs fixés par la commission et les problématiques rencontrées par le ménage.

Parmi le public rencontré lors des mesures, les caractéristiques sont souvent :

- une importante fragilité personnelle avec un profil de pathologies psychosociales,
- des problèmes d'autonomie (budget, administratif, numérique, gestion du temps, organisation de la vie quotidienne),
- une absence de moyen de locomotion,
- des problèmes de santé (somatique et/ou mental),
- peu de perspectives d'emploi,
- une faible maîtrise de la langue française,
- et souvent un cumul de toutes ces problématiques.

Les dossiers des personnes bénéficiant d'un accompagnement social lié au logement peuvent être très complexes, avec des situations familiales, financières ou administratives difficiles à appréhender. Cette complexité peut parfois ralentir le processus d'accompagnement, nécessiter un temps d'analyse, d'intervention supplémentaire et une prise en charge plus élargie.

6-1-2 Modalités de saisine et de coordination

Depuis quelques années, les dossiers sociaux des bénéficiaires adressés à l'opératrice contiennent de moins en moins d'éléments et de documents administratifs. Les temps de coordination avec les professionnels instructeurs (ex : temps de relais et/ou de passation permettant la définition du cadre d'intervention de chacun vis-à-vis du ménage) se sont également amoindris, malgré une hausse fin 2022. Nous notons cependant que les échanges et le suivi des situations se sont intensifiés et fluidifiés via la commission ASLL, devenu un espace ressource pour les situations complexes.

6-1-3 Etiolement des partenariats et isolement de l'opératrice

Nous constatons une qualité de partenariat très variable sur la coordination autour des situations. En effet, suite à la déterritorialisation et dématérialisation de plusieurs institutions, les liens et échanges continuent de s'amenuiser, tant en fréquence qu'en contenu, entre le CCAS et ces dernières (SAIEM, trésor public, SIP, CAF, POLE EMPLOI, CPAM notamment).

L'opératrice ASLL n'a plus d'interlocuteurs privilégiés au niveau des techniciens/intervenants sociaux/agents de différents organismes (CAF, CPAM, SIP, TP des Hauts-de-Seine, etc.), ce qui constitue un frein majeur au vu des besoins des situations accompagnées. L'opératrice est parfois contrainte d'emprunter le circuit destiné aux usagers et d'interpeler les partenaires sur des temps de permanences destinées au public (présentiel et distanciel).

La CESF travaille donc la plupart du temps seule et sans relais sur les situations. Elle est par conséquent amenée à accompagner des problématiques sur des domaines qui ne relèvent pas de son champ d'intervention : santé, insertion sociale et professionnelle, protection de l'enfance, etc.

Cet isolement dans l'accompagnement des ménages, couplé à la complexité de certaines situations, justifie des demandes de compléments d'informations auprès des partenaires positionnés, non communiqués en début de mesure.

6-1-4 Mise en place tardive des mesures ASLL Accès

Les mesures accès sont attribuées après la signature du bail et de l'état des lieux (moments symboliques de l'entrée dans le logement). Il serait dans l'intérêt des ménages de pouvoir commencer l'ASLL avant l'entrée dans le logement.

6-1-5 Nombre de mesures

Au vu des besoins identifiés sur la ville, le nombre de mesures orientées par les bailleurs sociaux continue de nous interroger.

*Article 5.2 du règlement intérieur (RI) du FSL des Hauts-de-Seine, définition de l'ASLL

6- OBSERVATIONS PROFESSIONNELLES

> 6-2 DU POINT DE VUE DES FAMILLES : PROBLEMES RENCONTRES ET CAUSES POTENTIELLES

GESTION BUDGÉTAIRE

Carences en matière d'éducation financière, faible revenu, mauvaise gestion, manque de planification, dépenses excessives, rapport à l'argent problématique.

GESTION DU TEMPS & ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

Difficultés majeures à s'organiser dans le temps et la vie quotidienne (difficultés de priorisation, de gestion du temps...), ce qui impacte la gestion budgétaire et administrative « par ricochet ».

GESTION ADMINISTRATIVE

Méconnaissance des droits et devoirs élémentaires, manque d'organisation, difficulté de communication, faible degré d'autonomie.

BARRIÈRE LINGUISTIQUE

Difficulté de compréhension et de communication, très faible degré d'autonomie.

PROBLÉMATIQUES OBSERVÉES ET/OU DÉCRITES CHEZ UNE GRANDE MAJORITÉ DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

CONFIANCE & ESTIME DE SOI

Manque de confiance en soi ; Estime de soi détériorée pour de multiples raisons.

FREIN PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI

Baisse de la motivation/perte de confiance liée à un chômage de longue durée, couplé aux autres problématiques exposées.

SANTÉ

Présence de fragilités ou de freins liés à une/des problématiques de santé somatique et /ou psychique et qui ont une incidence notable sur la vie professionnelle, sociale, familiale, budgétaire et/ou locative.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Illectronisme, carences en matière d'éducation numérique, manque d'outils face à la numérisation des services et des démarches, bien que matériellement équipés (smartphone, ordinateur, internet...).

7- AXES DE PROGRÈS ET ACTIONS RÉALISÉES

> 7-1 TO DO LIST 2022

Mettre en place une communication claire (supports numériques et papiers).

Intensifier la coordination avec le SST 10, notamment via les commissions ASLL.

Se rapprocher de l'ADIL, qui assure la mise à disposition d'un travailleur social pour les locataires du secteur privé.

Se rapprocher à nouveau du service jeunesse de la ville de Malakoff, pour les jeunes décohabitants. (Vacance du poste de directeur)

Clarifier le périmètre d'intervention de l'ASLL.

Poursuivre l'identification et les modalités de saisine des interlocuteurs et relais locaux.

Renforcer la formation et la supervision du travailleur social : pour améliorer la qualité de l'accompagnement et mieux appréhender les dossiers complexes.

7- AXES DE PROGRÈS ET ACTIONS RÉALISÉES

➤ 7-2 LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023



- Mise à jour d'un document présentant "l'ASLL en bref", à destination des partenaires.



- Investissement des commissions ASLL comme espace d'échanges avec d'autres professionnels sur des situations complexes.
- Représentation de l'ASLL dans diverses instances (Commission de Prévention des Impayés Locatifs, Commission des expulsions, etc.).
- Poursuite de l'identification des interlocuteurs et relais locaux au gré des besoins des situations, clarification des modalités de saisine pour faciliter l'accès aux services.



- Rapprochement avec le service social en charge de la prévention des expulsions (bailleurs privés) de l'ADIL, sans retour au 31/12/2023.

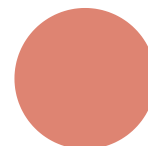


- Suivi de 4 formations en 2023,
- Participation à 4 Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT



CCAS DE MALAKOFF
1 place du 11 novembre 1918
92240 MALAKOFF
01 47 46 76 58



MALAKOFF